

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Selon les Règlements CE 1907/2006 (REACH) et CE 453/2010)

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur du produit**

Nom commercial	Diluant ECO
Nom de la substance	Acétate d
N° CE	205-500-4
N° Index	607-022-00-5
N° CAS	141-78-6
N° enregistrement	01-2119475103-46

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Diluant pour peintures routières à base de solvants.
Utilisation : Dilution des peintures et nettoyage du matériel d
Usage Professionnel ou Industriel

service technique

sans avis de notre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité**ORE**

Rue du Bon Puits -BP.20102 - Saint Sylvain d Anjou
49481 VERRIERES EN ANJOU Cedex

☎ : 02.41.21.14.10 ☎ : 02.41.21.14.18

Service Hygiène. Sécurité. Environnement hse@ore-peinture.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA : 01.45.42.59.59

français.

<http://echa.europa.eu/...>

nées de tous les centres anti-poison
:

Mention(s) de Danger [H] :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseil(s) de Prudence [P]:

P210. Tenir - Ne pas fumer.
 P243. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P280. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.
 Rincer à eau/se doucher.
 P304+P340. EN CAS D : transporter la vict
 confortablement respirer.
 P305+P351+P338. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
 les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501. Eliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations en vigueur.

Information(s) supplémentaire(s) sur les dangers :

EUH066. L exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants(s) dangereux devant être listé(s) sur l'étiquette

607-022-00-5

2.3 Autres dangers

Dans certaines conditions, le mélange vapeurs/air peut être explosif.

-Critères PBT ou vPvB (REACH-Annexe XIII) : le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB

Section 3. Composition/ Informations sur les composants

Ce produit est une substance

Composant(s) ou impureté(s) dangereux

N° CE N°CAS N° Enregistrement REACH	Dénomination	% (poids)	Classification CE 1272/2008
205-500-4 141-78-6 01-2119475103-46-xxxx	Acétate d'éthyle	100	Flam. Liq. 2 H225 Eye irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336

Pour le texte complet des mentions de danger H, voir section 16.

Section 4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Consignes générales**

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter immédiatement chaud.

Mettre la personne en position latérale de sécurité et éviter le refroidissement

Contact avec la peau

Nettoyer les zones du corps concernées : laver abondamment à grande eau et au savon doux pendant au moins 15 minutes, bien rincer tous les résidus de savon, sécher doucement. Consulter un médecin si

Contact avec les yeux

en maintenant les paupières ouvertes, utiliser si possible un rince u
 une fontaine oculaire, retirer les lentilles de contact avec beaucoup de précaution. Consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements, maintenir le sujet au repos et appeler immédiatement un médecin. Lui montrer fiche de données de sécurité du produit ingéré.

Protection des secouristes

Porter les Equipements de Protection Individuelle listés à la section 8

4.2 Principaux symptômes- Effets aigus et différés

donc nécessaire pendant au moins 48 heures après un accident.

A forte concentration, les vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires et ont un effet narcotique sur le système nerveux central : céphalées, nausées, somnolence.

une dermatite, un dessèchement ou des gerçures de la peau.

En cas de projection liquide dans l'œil : douleur cuisante, larmoiement.

Les vapeurs sont irritantes pour les yeux : sensation de brûlure, rougeurs, douleur, vision floue

: irritation digestive, douleurs abdominales, nausées, diarrhée

le

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique

Section 5 . Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

: Anhydride carbonique Dioxyde de carbone Poudre polyvalente Mousse spéciale pour solvants

:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, des composés tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone peuvent être générés. Les produits de combustion doivent être considérés comme potentiellement dangereux et des précautions doivent être prises en conséquence.

peut être explosif

5.3 Conseils aux pompiers

casque, pantalon et gants adéquats.

: Masque, bottes, manteau,

Recueillir séparément ou confiner

nappe phréatique.

éviter d'entrer dans les canalisations, les égouts ou la

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes :

Evacuer la zone.

laver les yeux- Retirer les vêtements souillés.

Eliminer toutes les sources de feu - Ne pas fumer.

Ne pas toucher ni marcher sur le produit répandu au sol

Assurer une ventilation efficace du local

Porter les équipements de protection individuelle listés au paragraphe 8 (masque et gants obligatoires).

Prendre les mesures adéquates contre les charges électrostatiques.

Pour les secouristes :

Eviter

Arrêter la fuite si cela est possible sans augmenter le danger.

éviter les aérosols.

Assurer une bonne ventilation des locaux.

Prendre toutes les précautions pour éviter les charges électrostatiques.

Utiliser des équipements de protection adaptés à la nature du produit : gants nitrile, bottes résistant aux solvants, lunettes de protection, (voir la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

adaptées, de sable ou de terre. égouts ou les collecteu barrières
regards et conduits des égouts et réseaux automatiquement les
nationales compétentes en charge on des eaux (égouts, eaux pluviales) prévenir au plus vite les autorités locales ou

Il est impératif de choisir un type de gants de protection adapté au poste de travail, ce choix doit se faire avec les conseils du fabricant
Protection Individuelle.

les gants endommagés.
ction chimique

comme étant inférieure à la durée avant perméation indiquée par le fabricant.
En cas de risque de projection sur les avant-

imperméables est fortement recommandée.

Protection des yeux



Le port de lunettes de sécurité à protections latérales est recommandé (EN 166- lunettes à protections latérales).

Protection de la peau et du corps



Le port de vêtements de travail appropriés, propres et couvrant le corps est fortement recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques

Tout aliment ou boisson sera interdit sur le lieu de travail. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires
Interdiction de fumer pendant la manipulation du produit.

: se laver avant de manger ou de boire.

Le personnel portera un vêtement de protection approprié, et régulièrement lavé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir une rétention et une ventilation adaptées

Rejet direct

Prendre les précautions nécessaires pour empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts, les cours d

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect/Couleur	Liquide fluide incolore et limpide
Odeur/Seuil olfactif	Forte odeur fruitée/Aucune donnée disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible 76°C - 4°C (vase clos)
Tension de vapeur	2 à 11.5 - 15.5 kPa à 20°C
Densité de vapeur	3.04 (air = 1)
Densité relative à 20°C	0.9
Solubilité	Miscible avec certains solvants usuels, légèrement soluble
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température auto inflammation	460°C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels le produit
ou son utilisation : Aucune donnée disponible

R isation

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions normales de température et de pression (0°C à +25°C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En condition normale a pas de risque de production de pression ou de dégagement de chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures excessives, la proximité de chaleur, flammes, de surfaces chaudes et autres sources d
Eviter

10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète produit des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂
Produits de décomposition dangereux : voir section 5.2

Section 11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Toxicité aiguë**

Valeur(s) DL50 connues

Substance (s)	DL50 oral/rat	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
Acétate d'éthyle	6 400 mg/kg	> 16 000 mg/kg (lapin)	Rat 8h : 58 mg/l

Le pro pas classé comme toxique

11.1.2 Corrosion/Irritation de la peau

Le produit er

11.1.3 Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Le produit entre dans cette classe de danger, il peut provoquer une sévère irritation des yeux.

11.1.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le pas classé comme ayant des propriétés sensibilisantes.

11.1.5 C.M.R : Mutagénicité sur les cellules germinales – cancérogénicité – Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles classe de danger.

11.1.6 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition Unique

Le produit entre dans cette classe de danger : Effets narcotiques

Organes cibles à fortes doses : système nerveux central Foies- Reins

A forte concentration les vapeurs ont un effet narcotique sur le système nerveux central : nausées, étourdissements, céphalées, vertiges
té des symptômes est liée à la concentration des vapeurs et à la durée de

11.1.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition Répétée

1 directe et répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la
peau

11.1.8 Danger par Aspiration

accidentelle, le produit puisse être aspiré dans les poumons et causer des lésions pulmonaires très graves se développant rapidement.

11.2 Information sur les voies d'exposition**11.2.1 Voies respiratoires**

A forte concentration les vapeurs ont un effet narcotique sur le système nerveux central : nausées, étourdissements, céphalées, vertiges

11.2.2 Voie cutanée

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit

Exposition répétée : Possibilité de dessèchement, de sensibilisation cutanée ou de dermatite.

11.2.3 Voie oculaire :

Exposition à des vapeurs concentrées provoque une irritation oculaire accompagnée

La projection oculaire directe peut provoquer, une forte douleur passagère, une irritation conjonctivale et une atteinte de la cornée réversibles en 48 heures.

11.2.4 Voies digestives :

Le produit provoque des troubles digestifs : douleurs abdominales, nausées, vomissements et diarrhées.

Il y a un risque de pneumonie chimique en cas de vomissement et de

Section 12. Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance(s)	CL50 - Poissons	CE50 - Daphnies	CL50 - Algues
Acétate d'éthyle	(96h) 230 mg/l	(48h) 717 mg/l	(48h) 3 300 mg/l

n.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Substance	DBO5 (gO ₂ /g)	DCO (gO ₂ /g)	Biodégradabilité (%)	Période (jours)	Concentration (mg/l)
Acétate d'éthyle	1.36	1.69	83	14	100

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Substance	Coefficient de partage n-octanol/eau (logPow)	Facteur de Bioconcentration (BCF)	Potentiel de Bioaccumulation
Acétate d'éthyle	Pas de donnée disponible	30	Non bioaccumulable

Le produit ne provoque pas de bio-accumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Substance	Tension Superficielle (N/m à 25°C)- Koc Répartition -
Acétate d'éthyle	Pas de donnée disponible

Note : S

la mobilité d

Koc. Elle est classée Mobile si le Koc est inférieur à 100 Moyennement Mobile si 100 < Koc < 500 Peu Mobile si Koc > 500.

Eviter la contamination du sol et des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune des substances composant le produit ne répond aux critères d

v

XIII du Règlement REACH (CE 1907/2006).

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée spécifique

Remarque : Empêcher la contamination du sol

Section 13. Informations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux, il faudra veiller à ce que leur élimination se fasse conformément aux Directives Européennes régissant les déchets Dangereux.

Eliminer les résidus de produit et les emballages souillés dans une installation de traitement agréée.

Il faudra veiller à consulter les règlements,

Code de déchets - Dénomination des déchets

L - même mais à son

[ec.europa.eu/environment/waste/framework/list/htm]

Elimination des emballages

Eliminer les récipients vides souillés comme des déchets spéciaux sauf si les résidus adhérant aux parois ont été éliminés, les étiquettes de danger peuvent alors être décollées.

réglementations applicables

Ne jamais percer ou brûler un récipient ayant contenu des solvants

En cas de recyclage des emballages vides, il faudra informer la société de reconditionnement de la nature des contenus précédents.

Section 14. Transport

Réglementation de transport	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 N° ONU		1173	
14.2 Nom d'expédition	ACETATE D'ETHYLE		
14.3 Classe de danger pour le transport Etiquette(s)	3 		
14.4 Groupe d'Emballage (GE)	II	II	II
14.5 Danger pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Restriction Tunnel : D/E Quantités limitées : 1L	Quantités limitées : 1L	
14.7 Transport en vrac (annexe II MARPOL 73/78 et recueil IBC)	à être transporté en vrac		

Section 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Substances soumises à autorisation Règlement REACH [CE 1907/2006- Annexe XIV] : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la procédure d'Autorisation (SVHC) - Règlement REACH [CE 1907/2006-] : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlements CE 850/2004 et 757/2010 concernant les polluants organiques persistants : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlements CE 2037/2000 et 1005/2009 relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement CE 689/2008 concernant les produits chimiques dangereux : Ce produit ne contient aucune substance figurant à l'Annexe XVII) : point 40
- Restrictions en matière (Critères d'évaluation) : voir Annexe XVII) : point 40
- Nomenclature ICPE: voir Décret 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par les différents fabricants de la substance

Section 16. Autres informations

16.1 Indication des modifications de la révision

Modification totale du document suite à une modification de la formule

Service établissant le document : Service Hygiène, Sécurité, Environnement

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

DL50 : Dose létale 50

CL50 : Concentration létale 50

CE50 : Concentration effective 50

CAS : Chemical Abstracts Service

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

DNEL : Niveau dérivé sans effet

Log Pow : coefficient de partage n-octanol/eau

PNEC : Concentration prévue sans effet

CLP : Classification, Labelling, Packaging

PBT : Persistant. Bioaccumulable. Toxique vPvB : Very Persistant. Very Bioaccumulable

16.3 Bibliographie – Documents réglementaires

- ✓ Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges : CE 1272/2008- CE 1907/2006 CE 453/2010
- ✓
- ✓ Code du travail
- ✓
- ✓ (nregistrées)
- ✓ Tableau des maladies professionnelles : voir Code du travail documentation INRS- Aide mémoire juridique TJ19
- ✓ Travaux interdits aux mineurs, aux femmes enceintes, surveillance médicale des travailleurs : voir Code du travail
- ✓ Transport matières dangereuses : voir réglementations ADR-RID-IMDG-IATA en cours
- ✓ Déchets - listes des codes déchets ADEME classification : décret 2002-540 du 18/04/02

Cette liste indique uniquement les principaux textes publiés à la date de rédaction de cette fiche de données de sécurité. Elle ne saurait être considérée comme

tions qui lui incombent.

16.4 Législation s'appliquant aux Fiches de Données de Sécurité

Cette fiche de Données de sécurité a été rédigée conformément au Règlement CE 1907/2006
453/2010 [ion de la Fiche de Données de sécurité].

CE

16.5 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP)

16.6 Intégralité des mentions de danger H citées en section 3

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H319 - Provoquer une sévère irritation des yeux
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

16.7 Conseils relatifs à la formation

Une formation minimale en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel susceptible de manipuler ce produit dans Données de Sécurité produit.

16.8 Informations supplémentaires

services techniques du fournisseur.

able des

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que l'usage pour lequel il a été conçu.

La présente fiche de données de sécurité complète la fiche technique du produit, mais ne la remplace pas et ne fournit pas de données

Le ction de ce document, et donnés de bonne foi. Ces renseignements ne présentent toutefois aucune garantie, implicite ou explicite, concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions que nous ne pouvons pas maîtriser responsabilité quant à leur utilisation.